



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 novembre 2013

Internet, jeux vidéo et enfants mineurs

Familles de France s'adresse aux familles et aux pouvoirs publics

Au moment où de nombreuses familles vont acheter des nouveaux écrans à l'occasion des fêtes de fin d'année, Familles de France rappelle quelques éléments relevant d'abord du bon sens, avant de s'adresser aux pouvoirs publics pour ce qui concerne la protection des plus faibles dans notre société.

- **Messages aux familles**

Être parents, c'est avoir le courage de dire non à son enfant, de lui donner des limites, d'édicter des règles d'emploi. Depuis des années, Familles de France conseille fortement les familles pour qu'elles prennent leurs responsabilités au moment des achats en appliquant cette simple règle des 3, 6, 9, 12 :

- pas de télé avant 3 ans,
- pas de console de jeu avant 6 ans,
- pas d'Internet seul avant 9 ans,
- pas de réseau social avant 12 ans.

Pour les jeux vidéo, une préconisation européenne existe. Elle permet d'acheter des jeux compatibles avec chaque tranche d'âge. Attention, il ne s'agit que d'un classement indicatif.

Un enfant, un jeune peut donc acheter un jeu conseillé aux plus de 18 ans sans mise en garde particulière même si aujourd'hui de nombreuses enseignes font des efforts d'information.

Familles de France précise qu'il existe des jeux pour les 3 ans et plus, les 7 ans et plus, les 12 ans et plus (ces trois catégories sur fond vert), des jeux pour les 16 ans et plus (fond orange) et pour les 18 ans et plus (fond rouge).

- **Messages aux pouvoirs publics**

Familles de France leur demande d'agir dans deux directions qui les concernent directement car ne dépendant pas de l'action parentale :

- Faire cesser les publicités concernant les jeux pour 16 ans et plus à la télévision, avant 22h, pour que les jeunes adolescents, ne soient pas sollicités par des jeux ne correspondant pas à leur âge.
- Lutter de façon assidue et efficace contre tous les sites de rencontres pour adolescents qui offrent aux prédateurs sexuels des champs d'activités inacceptables dans un pays qui dit respecter ses jeunes.

Si la sphère numérique constitue un progrès considérable pour tous, elle ne doit pas mettre en péril les jeunes fragiles par nature et avides de savoir et de voir.

Familles de France veut aider les familles et les pouvoirs publics à mieux gérer les flux de la mondialisation, en particulier pour protéger les jeunes d'informations qui peuvent perturber leur croissance psychologique et affective.

Contact Presse : Thierry Vidor 06 64 31 98 68

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : famillesdefrance@wanadoo.fr – Internet : www.familles-de-france.org